

Les busards, rapaces essentiels des milieux agricoles



CONNAÎTRE ET PROTÉGER LES BUSARDS

Vous les avez peut-être aperçus dans vos champs : les busards, grands consommateurs de campagnols, sont des rapaces **typiques des habitats ouverts cultivés, des prairies et des landes.**

Ces oiseaux **nichent à terre**, souvent dans les **parcelles de céréales.** Leurs **nichées** sont ainsi **vulnérables aux travaux de récolte.**



COMMENT LES RECONNAÎTRE ?

De la taille d'une **buse**, mais de silhouette bien différente !

Les busards ont une **queue longue** et des ailes minces. Leur vol au-dessus des cultures est caractéristique : **vol planant bas**, avec les ailes relevées « en V ».

Chez les busards, les mâles et les femelles ont une morphologie très différente.

Buse variable
Envergure : 113 à 128 cm



Busard Saint-Martin

Envergure :
100 à 120 cm



Femelle



Mâle

Busard des roseaux

Envergure :
115 à 130 cm



Femelle



Mâle

Busard cendré

Envergure :
97 à 115 cm



Femelle



Mâle

COMMENT LES RECONNAÎTRE ?

Les busards vivent en moyenne 15 ans, sur un territoire de 25 km².

Cycle de vie du busard

DÉBUT DU PRINTEMPS

Retour des busards et début de la période de reproduction : parade nuptiale, accouplement, construction du nid

La parade nuptiale est spectaculaire : larges cercles planés, piqués, tonneaux, culbutes... Une technique de séduction chez certains mâles consiste à se déguiser en femelle.

HIVER

Sites d'hivernage en milieux ouverts : Europe méridionale pour les busards Saint-Martin, Afrique pour les busards cendrés

Les busards cendrés peuvent parcourir jusqu'à 3 800 km pour atteindre leur site d'hivernage.



FIN PRINTEMPS - ÉTÉ

Ponte en mai :
3 à 6 œufs/femelle,
incubation pendant
une trentaine de jours
Élevage et nourrissage
des jeunes pendant une
trentaine de jours

Les busards nichent à même le sol dans les cultures de céréales, de légumineuses, ou de graminées. Ces cultures offrent une végétation suffisamment haute pour les protéger de leurs prédateurs, tels que les fouines, les renards, ou les corneilles.

AOÛT

Départ en migration
des busards

L'alimentation des busards est principalement constituée de petits rongeurs (campagnols, mulots), mais aussi d'insectes et de petits passereaux (alouettes, bergeronnettes).

Une nichée de busards consomme plusieurs centaines de campagnols lors de la période d'élevage, un jeune se nourrissant de 3 à 4 rongeurs par jour.

DES ESPÈCES PROTÉGÉES EN DÉCLIN

La dégradation des habitats naturels de nidification comme les landes ou les marais a conduit les busards, comme d'autres oiseaux, à habiter les milieux agricoles.

Le danger est alors la destruction des nichées lors des travaux de fauche et de récolte.

Le nombre de couples a chuté de 30 à 40% depuis les années 1990 en France. Toutefois, le pays demeure un *hotspot* à l'échelle européenne, et l'Île-de-France en particulier présente de forts enjeux de protection et sauvegarde de l'espèce.

Statut international

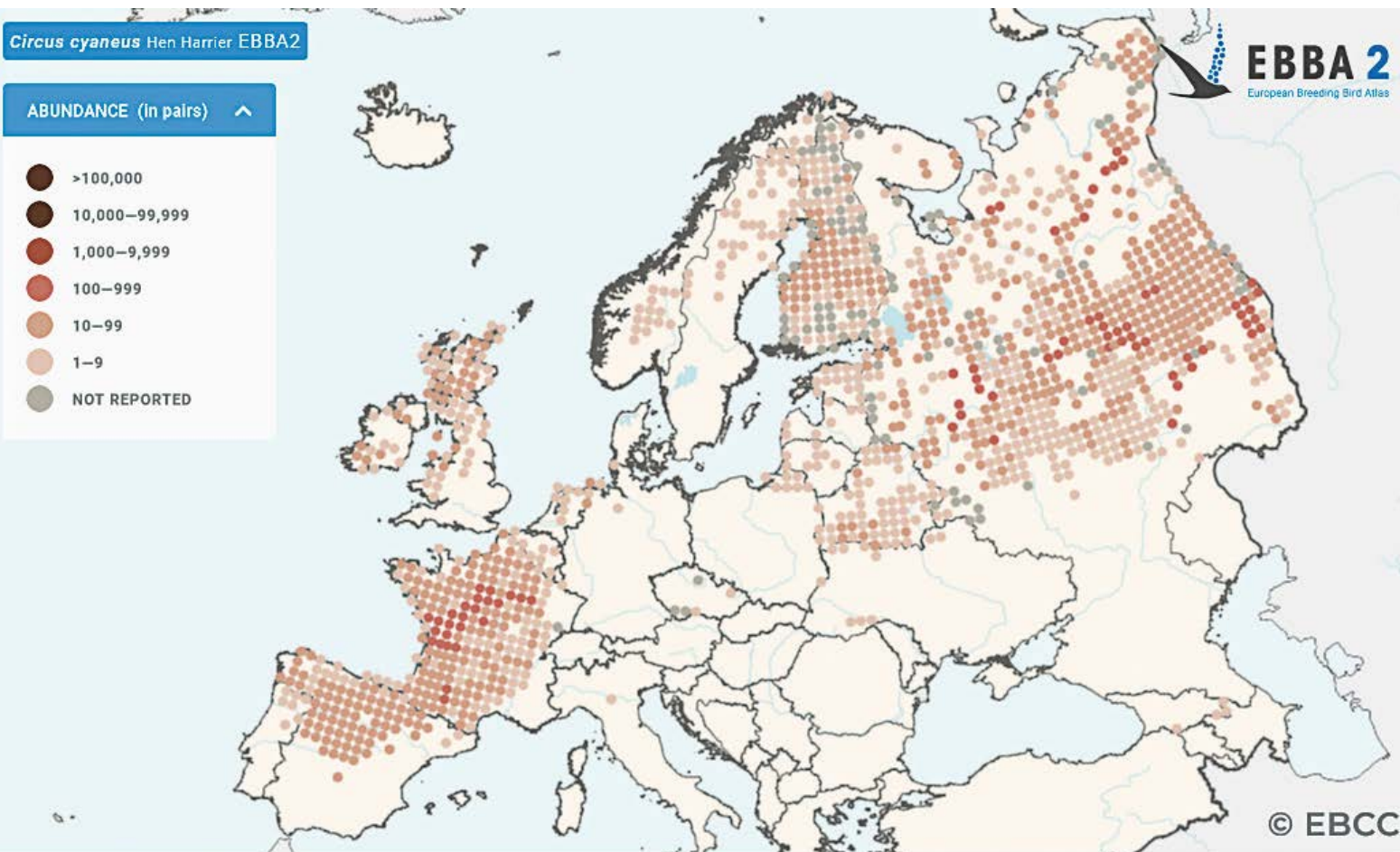
Les trois espèces de busards sont sur la liste rouge mondiale des espèces menacées.

Statut national

Les trois espèces de busards sont protégées : il est interdit de les détruire, capturer, transporter, perturber intentionnellement ou de les commercialiser. Il est également interdit de détruire leurs nids. Les infractions sont passibles de trois ans d'emprisonnement et 150 000€ d'amende.

Classement régional

Le busard Saint-Martin est classé espèce vulnérable. Le busard des roseaux et le busard cendré sont classés en danger critique d'extinction.



Abondance du Busard Saint-Martin en Europe entre 2013 et 2017 EBCC (2022)

© European Bird Census Council

ACTIONS DE SAUVETAGE DES ASSOCIATIONS NATURALISTES AVEC LES AGRICULTEURS

Plusieurs **associations** travaillent aux côtés des **agriculteurs** pour protéger les nichées de busard en Île-de-France.

L'exploitant communique la date de fauche ou de moisson aux associations, pour pouvoir **évaluer le risque de mortalité des nichées**.

La localisation précise (coordonnées GPS) des nids par un drone permet de limiter l'impact de l'intrusion sur la parcelle (accès depuis les traces de tracteur).

AVRIL - MAI



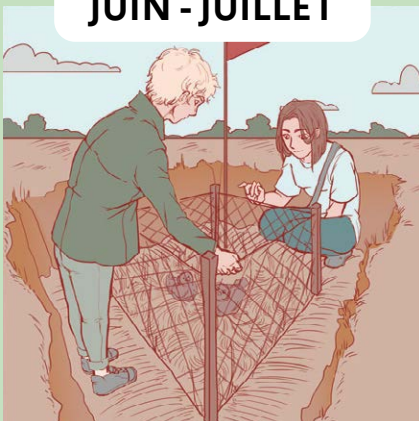
- Observation des allées et venues des couples depuis les chemins, pour repérer les nichées

JUIN



- Localisation précise des nids et évaluation de l'âge des poussins grâce au survol par drone
- Évaluation du risque de fauche ou moisson avant l'envol des jeunes, selon le calendrier de l'agriculteur de la parcelle

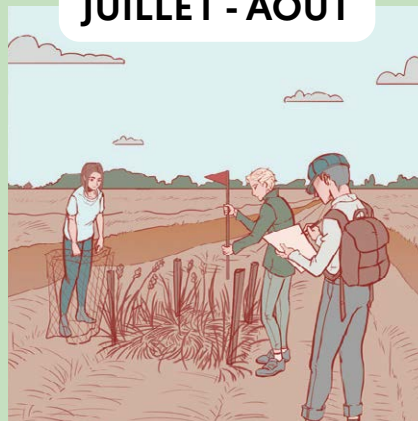
JUIN - JUILLET



Si le risque existe :

- Mise en place d'une protection grillagée, permettant à l'agriculteur de contourner la nichée
- Ou déplacement du nid sur une parcelle voisine (alternative plus délicate pour la survie des poussins)

JUILLET - AOÛT



- Retrait de la protection grillagée après l'envol des poussins (juste après la fauche ou moisson, ou plus tardivement selon la maturité des jeunes)



Protection grillagée entourée de 2 m non moissonnés, pour la protéger des prédateurs

TÉMOIGNAGE

« Cela fait une vingtaine d'années que je m'implique dans la protection des busards, depuis la rencontre avec un animateur de l'association PIE VERTE BIO 77, qui avait repéré des nids de busards dans ma commune. À l'époque, j'avais les 3 sortes de busards dans mes champs, qu'il a fallu protéger au moment de la moisson en les déplaçant. La vigilance commence à partir de début juin, de la première récolte qui commence avec l'escourgeon, jusqu'à la dernière. Au moment du déchaumage, ils étaient toujours là, donc on tournait autour pour ne pas les effrayer. Cela ne prend pas beaucoup de temps, il suffit juste d'être réactif.

M'impliquer avec les associations dans la protection des busards m'a apporté beaucoup de connaissances. Les oiseaux révèlent beaucoup de choses, dès lors que l'on s'intéresse à eux. Ils sont impactés par le changement climatique : quand les printemps sont trop humides ou les étés trop secs, on remarque beaucoup moins de couvées. »

Laurence Benoit, agricultrice en conventionnel à Bazoches-lès-Bray (77)



SI VOUS OBSERVEZ DES BUSARDS, CONTACTEZ :

Yvelines : **ATENA 78** (atena.yvelines@orange.fr)

Val d'Oise : **la LPO** (groupe.vbs@lpo.fr)

Essonne : **le Parc naturel régional du Gâtinais** (info@parc-gatinais-francais.fr),
NaturEssonne (naturessonne@naturessonne.fr)

Seine et Marne : **PIE VERTE BIO 77** (pievertebio77@yahoo.fr)



Établissement public de l'État créé le 1^{er} janvier 2020, l'Office français de la biodiversité est placé sous la tutelle des ministres chargés de l'environnement et de l'agriculture. Il a pour missions la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau, dans l'Hexagone et en Outre-mer.

Direction régionale Île-de-France
12, cours Lumière, 94300 Vincennes
dr.ile-de-france@ofb.gouv.fr

www.ofb.gouv.fr



@OFBiodiversite @linkedInOFB


**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*


OFB
OFFICE FRANÇAIS
DE LA BIODIVERSITÉ